Nations Unies S/PV.5534

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 septembre 2006
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5534e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le lundi 25 septembre 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 25 septembre 2006, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5534e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria.

Les membres du Conseil, M. Doss et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont procédé à un échange de vues. »

06-53380 (F) 250906 250906